

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2023-2024

PV N° 621

DU 14 SEPTEMBRE 2023



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Sièges sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION ARBITRES	5
COMMISSION DELEGATION	6
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION	8
COMMISSION FEMININES.....	10
COMMISSION F.M.I	11
COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE.....	13
COMMISSION FUTSAL	14
COMMISSION DES REGLEMENTS	16
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS....	21
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE	23
COMMISSION TECHNIQUE	24
COMMISSION SPORTIVE	28

Table Des Matieres

Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	06 33 54 57 25
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
ETHIQUE	04 76 26 87 70
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

*Le Foot en Isère :
Moi J'adhère*



Nos Partenaires



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 12 septembre 2023

Procès-Verbal N° 621

Voeux des clubs – Assemblée Générale d'hiver

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District, qui aura lieu le 17 novembre 2023,
Et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District
Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction avant la date de l'Assemblée Générale.
Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 5 octobre au plus tard.**

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 10 septembre 2023

BOURGOIN ASP 1 D4

FORFAIT GENERAL U17

Amende 68€

Du 8 septembre 2023

ISLE D'ABEAU 2 U17D3

FORFAIT GENERAL SENIORS

Amende 90 €

Du 8 septembre 2023

ISLE D'ABEAU 2 D4

PONT DE CLAIX 2 D5

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 10 septembre 2023

Voir PV n°621 de la Commission FMI

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : **si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

De plus, Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale de St Romans, tous les courriers informatiques transmis aux diverses commissions, secrétariat, comité directeur etc... doivent être envoyés par la boîte mail officielle du club et revêtus du nom et de la qualité de l'émetteur de ce courrier.

En l'absence de ces éléments ces courriers ne seront pas pris en compte.

Nous vous remercions de respecter cette obligation nouvelle.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023



E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mblenlache@isere.fff.fr



COMMISSION ARBITRES

MARDI 12 SEPTEMBRE 2023 à 18h30

Procès-Verbal N°621

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie VAGNEUX Luc , CUSANNO Stephane , CARRETERO Christophe-TREVISAN Ludovic .

Excusés : LALO Aboubakar, SAINT ALBIN Laurent, THEVENIN Cyril- AKYUREK Mustafa.

DATES FORMATION INITIALE ARBITRE (FIA) :

FIA : 07 , 14 , 21 Octobre/2023 au District de L'Isere de 8h30 à 17h30

Lien pour s'inscrire : [Inscriptions :](#)

FMI et Formation Administrative le 28//10/2023 au District à Sassenage de 8h-12h.

FORMATIONS D'ARBITRES AUXILIAIRES :

- Le samedi 23 septembre 2023 de 8h00 à 12h30, lieu : stade d'Estrablin 38780.

- Le samedi 30 septembre 2023 de 8h00 à 12h30, lieu : district de l'Isère de football à Sassenage 38360.

VOIR SUR LE SITE DU DISTRICT les modalités avec fiche d'inscription .

RAPPEL A L'ORDRE A TOUS LES ARBITRES

Veillez à remplir correctement les dossiers de renouvellement d'arbitre. Il nous est arrivé de constater que certains dossiers ont été renvoyés à l'expéditeur pour des manquements.

**Penser à bien remplir votre fiche de renseignements et de la renvoyer à la CDA.
Il n'y aura pas de désignation si l'arbitre n'a pas fait cette fiche.**

NOTE AUX ARBITRES :

Suite à la demande des arbitres au stage du 09/09/2023

Le corrigé du questionnaire d'été est en ligne sur le site du District :

Rubriques = documents = docs arbitres = corrigé questionnaire .

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

ABSENCE STAGE DU 09/09/2023

Tous les arbitres absents au stage de debut de saison ainsi que les arbitres présents mais non à jour ou en echec du test physique sont tenus d'être présents au stage de rattrapage du 11/11/2023 au district de l'isere . Convocation par mail sera envoyée aux arbitres concernés.

OBSERVATIONS TUTORATS

Concerne les arbitres D1- D2 :

Doivent 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) bonus-malus = 0

Si non effectués = malus de -0,3

SI 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) de plus = bonus + 0.3

SI 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres .

ATTENTION LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATION

Mardi 12 Septembre 2023 à 18H

Procès-Verbal N°621

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan,
Excusés : HESNI Mohamed,
Absents :

.....
PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr



DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Cette saison, nous serons dans l'incapacité de traiter les demandes qui sont hors délai

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

COURRIERS REÇUS :

St Georges de Commiers : Lu et noté

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués saison 2023-2024.

INFORMATION AUX DÉLÉGUÉS :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

DÉSIGNATIONS :

WEEK END DU 16 ET 17 SEPTEMBRE 2023				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
COUPE F.MARCHIOL	ABBAYE	ST GEORGES COMMIERS	HUGOT DANIEL	FRAIS AU CLUB ST GEORGES
COUPE F.MARCHIOL	BOURG D'OISANS	TURCS GRENOBLE	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AU DEUX CLUBS
COUPE F.MARCHIOL	PONT DE CLAIX	SUSVILLE MATHEY- SINE	AVETTAND NICOUUD JULIEN	FRAIS AU DEUX CLUBS

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

WEEK END DU 23 ET 24 SEPTEMBRE 2023

<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
SENIORS D2 POULE A	DOLOMIEU	CREYS MORESTEL	AVETTAND NICOUD JULIEN	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE B	MANIVAL 2	VOREPPE	EL RAFFARI REDA	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE B	JARRIE CHAMP	ST MARTIN D'HERES	BOULORD JM	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D4 POULE E	BEAUVOIR	ENTENTE FOOT ETANGS	MALLET MARC	FRAIS AU DEUX CLUBS
SENIORS D5 POULE G	BEAUVOIR 2	ENTENTE FOOT ETANGS 2	MORE CLAUDE	FRAIS AU DEUX CLUBS
SENIORS D5 POULE A	ABBAYE 2	ST GEORGES COMMIERS 2	SOUDANI HAMID	FRAIS AU CLUB ST GEORGES

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 12 Septembre 2023 à 18h00

Procès-Verbal N° 621

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; M Montmayeur

REUNIONS AVANT SAISON DE JEUNES

Cinq réunions d'avant saison pour les équipes U17 et U15 du District de l'Isère sont programmées

Pour le secteur Bièvre Valloire le jeudi 21 septembre à Eyzin Pinet
Pour le secteur Basse Isère le lundi 25 septembre à 18h30 à Corbelin
Pour le secteur La Mure-Pontcharra le jeudi 28 septembre à 18h 30 au District de l'Isère
Pour le secteur St Marcellin Voiron, le lundi 2 Octobre (lieu à définir)
Pour le secteur Grenoble-Fontaine le jeudi 5 octobre à 18h30 au District de l'Isère

La présence de l'éducateur ou du dirigeant de chaque équipe est demandée
Une convocation par mail sera envoyée à chaque club



RECIDIVE CLUBS

Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

AJA VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 22 décembre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

RIVES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Février 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

RO-CLAIX

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 8 MARS 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club

CREYS MORESTEL

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 14 MARS 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

FC2A

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 6 AVRIL 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

DOMARIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 AVRIL 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

GP JEUNES BALMES LAUZES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 AVRIL 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

SEYSSINET

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

C.S VOREPPE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

BOURGOIN JALLIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

LCA Foot 38

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

JARRIE CHAMP

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

AJA VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 06 JUIN 2024

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

NIVOLAS ; DOMENE ; AJA VILLENEUVE ; LCA FOOT 38 ; ST QUENTIN FALLAVIER

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2024

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assurer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. Une liste par ordre alphabétique nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes reçues et validées

Asieg ; BalmesN.I ; Beaucroissant ; Beauvoir ; Bouvesse ; Corbelin ; Cremieu ; Domène ; Goncelin ; La Batie Divisin ; Lauzes ; LCA Foot 38 ; Liers ; Mahorais Grenoble ; O.N.D ; Pierre Chatel ; Rives ; Seyssins ; Seyssuel ; Saint Etienne de Crossey ; Saint Hilaire de la Cote ; Saint Joseph de Rivière ; Saint Lattier ; St Paul de Varces ; Sud Isère ; Tullins ; Tunisiens de SMH ; Turcs de Grenoble ; Uni-Foot ; U.O.P ; Vallée de la Gresse ; VerSau ; Voreppe ; Vourey Sp

Listes reçues mais NON validées

Gières ; Reventin ; St Cassien

COMMISSION FEMININES

Réunion du lundi 11 Septembre 2023

Procès-verbal n ° 621

Président : Jacques Issartel,

Présents : Thierry Truwant, Elodie Diasparra,

Excusés : Lucie Mathieu, Gérard Bouat

COURRIERS : MOIRANS, LA BATIE MONGASCON, FC VALLEE DE LA GRESSE, FOOT FEMININ NORD ISERE, VALLEE DU GUIERS, EDOUARD FROGER, PAYS D'ALLEVARD, JEREMY HUGONNARD-ROCHE, FC VALLEE DE L'HEN, NIVOLAS, ASF BOURBRE, US JARRIE-CHAMP

Suite à plusieurs indisponibilités **LA PLENIERE FEMININE est reportée** mi-janvier au district de l'Isère

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pour la saison 2023-2024, il n'y aura aucune modification d'horaires et de terrains dans la **PERIODE ROUGE**.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

SAISON 2023 / 2024

Seniors à 11 D 2 / Seniors à 8 / U 18 à 8 / U 15 D2

Les calendriers sortiront en fin de semaine

Ces championnats se dérouleront en 2 phases

Catégorie U 13

Les inscriptions vont se faire sur Google Form

Phase automne sous forme de plateaux de 4 équipes

Phase printemps, possibilité de création d'un championnat.

FOOT LOISIR SENIOR A 8

Les clubs de C V L 38, Vallée de l'Hien et US Jarrie Champ sont intéressés pour la pratique du foot loisir senior à 8.

Merci de nous informer de votre éventuel intérêt pour cette pratique.

Jacques Issartel / Président
06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 12 Septembre 2023 à 18h00

Procès-Verbal N° 621

Président

: M. MALLET

Présents

: M MONTMAYEUR ; JM BOULORD

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matches des 09 et 10 09/2023)

Seniors D4: Poule D

ISLE D'ABEAU

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents

- La fiche synthèse pour la FMI
- Une fiche aide FMI pour les arbitres
- Une Foire Aux Questions

Des formations utilisateurs FMI pour principalement les U13 D3 et D4 ainsi que pour les nouveaux clubs seront faites par le DIF (voir sur le site du District pour les inscriptions)

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**

Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), **la F.M.I. doit être faite le jour même**. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 12 septembre 2023 à 19h00

Procès-Verbal N° 621

Président

: Patrick MONIER

Membres

: Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

8. Air Liquide : noté (précisions match coupe de France).

9. Bourg d'Oisans : noté (demande d'engagement).

10. Turcs de Grenoble : noté (demande d'engagement).

11. ASPTT Grenoble : noté (confirmation engagement).

12. Fasson : noté (confirmation engagement).

13. Poisat : noté (confirmation engagement).

14. Métropolitains : noté (confirmation engagement).

15. Rachais : noté (composition des poules).

RÉUNION D'AVANT-SAISON DE LA CFSE

La réunion d'avant-saison aura lieu ce **mercredi 13/09/2023 à 19h30** au siège du District.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

Air Liquide est le seul représentant du District de l'Isère engagé en Coupe de France Foot Entreprise (foot à 11).

1^{er} tour (tour régional)

Centesia Foot (63, Puy-de-Dôme) – AS Médicale Plus (63, Puy-de-Dôme)

Mardi 26/09/2023, 19h30. Stade Camille Leclanché, Clermont-Ferrand (63).

Gerzat Cheminots (63, Puy-de-Dôme) – Lyon Sport Métropole (69, Rhône).

Samedi 30/09/2023, 15h00.

Air Liquide (38, Isère) – Volvic Sources Football (63, Puy-de-Dôme).

Samedi 30/09/2023, 15h00. Complexe sportif Paul Vieux-Melchior, Sassenage (38).

COMMISSION FUTSAL

Mardi 12 SEPTEMBRE 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°621

Président : CARRETERO Christophe
Présents : CARRETERO Christophe
Excusés :
Absents :

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

INFO:

Réunion début de saison avec la présence nécessaire de tous les clubs pour le bon déroulement de la compétition le vendredi 15/09/2023 à 19h30 au DIF.

Suite à l'allocution du président du DIF lors de l'AG d'été du 30/06/2023 à St Romans:

La gestion de la boîte mail officielle des clubs connaît des errements qui amènent des complications. A compter de la saison 23-24, tout mail transmis par la boîte officielle devra être revêtu du nom et de la fonction de la personne signataire. En effet il est anormal de constater que nous recevons des présidents de club qui ne sont pas au courant d'un mail envoyé au district.

Voir le planning prévisionnel pour la reprise du championnat D1 Futsal et des coupes départementales Futsal Séniors homme et jeunes U13, U15, U17, féminine et Foot Entreprise



Inscription pour la saison 2023/2024:

1 seul niveau pour la saison 2023/24 : D1 Futsal

Sur footclubs :

Engagés /	Equipe	Avis club
Futsal Nuxerete 1		Accord
Futsal Pays Voironnais 1		Accord
Futsal Picasso 1		Accord
Futsal Voreppe 2		Accord
Futsal l'Arbre De Vie 1		Accord
Futsal Des Geants 1		
Grenoble Foot 38 1		Accord
Mistral Grenoble Fc 1		Accord
FC Pays Voironnais 1		Accord
Base Fc		en cours

Me faire parvenir les coordonnées des responsables d'équipes ainsi que les adresses et créneaux de vos gymnases (jour, horaires etc...).

Il est important que les clubs Futsal soient bien structurés avec un bureau validé auprès de la LAURAFoot afin de pouvoir valider les licences des joueurs.

Pour les nouveaux arrivant, pensez à faire homologuer votre gymnase. La demande doit être faite par la mairie (propriétaire de l'installation) auprès de la Commission des terrains du district de l'Isère de football :
Commission des terrains 04 76 26 82 95 Mail : terrains@isere.fff.fr
Contact : CHASSIGNEU GUY 06.86.30.84.26

Rappel:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autres moyens de communications non officielles ne sera pas prise en compte par le district.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 12 SEPTEMBRE à 15 h 00

Procès-Verbal n° 621

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD,

Excusés : Patrice GALLIN, Daniel HUGOT, Aline BLANC, Gilbert REPELLIN,

COURRIERS

AGNIN : la demande d'inactivité de votre club ne peut pas être acceptée pour cause de trésorerie non à jour. Vous rapprocher du service trésorerie.

A.S. VERSAU : le club de VERSAU a adressé un courriel au district le 12/09/2023 : « *Nous avons bien pris note suite à la réunion du 09 septembre que nos coachs devaient avoir leur CFF3 certifié en D1 et en D2 obligatoirement. Nous souhaiterions faire une demande de dérogation s'il vous plaît, nos éducateurs vont certifier leur CFF3 lors d'une prochaine cession (octobre ou mars prochain).* »

Aucune dérogation ne peut être accordée.

Vous devez impérativement désigner un éducateur C.F.F.3 le plus rapidement possible. (adresser également un mail au district)

Art. 21-2-2-b : Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur : *Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R après la première journée de championnat. Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1^{er} match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat. A l'expiration du 60^{ème} jour après la date de la première journée de championnat et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.*

PAYS D'ALLEVARD : 3 U13 maximum peuvent jouer en U15. La F.M.I. est paramétrée. Vous pouvez faire votre composition d'équipe sereinement.

TERRAIN SUSPENDU

L.C.A.38 / U.S. ST GEOIRE EN VALDAINE – U15 – D3 – POULE I – MATCH DU 16/09/2023.

Le match aura lieu à ST JEAN de SOUDAIN, terrain du F.C. LA TOUR ST CLAIR à 12 h 30

SCORE ERRONE

N°4 : ENT FOOT ETANGS / TURCS VERPILLIERE – SENIORS – D4 – POULE E – MATCH DU 10/09/2023.

Considérant les mails des deux clubs :

- ENT FOOT ETANGS : 3 buts
- TURCS de la VERPILLIERE : 5 buts
- Score noté sur la F.M.I. : 2 / 5

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.



MATCHS ARRETES

N°1 : GIERES 2 / CHABONS – SENIORS – D2 – POULE A – MATCH DU 10/09/2023.

Dossier ouvert pour match arrêté.

La commission, pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 75^{ème} minute.

Considérant ce qui suit :

L'équipe de GIERES s'est trouvée à moins de 8 joueurs.

L'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule : « *Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que ce soit ou se trouvant à un moment du match à moins de 8 joueurs sur le terrain sera battue par pénalité.* »

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de GIERES pour en reporter le bénéfice à l'équipe de CHABONS.

GIERES : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

CHABONS : (3 (trois) points, 7 (sept) buts)

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 1 / 7

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°2 : L.C.A. FOOT38 / NIVOLAS – SENIORS –D3 – POULE C – MATCH DU 10/09/2023.

Dossier ouvert pour match arrêté.

Considérant ce qui suit :

Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 40^{ème} minute : blessure grave du gardien de NIVOLAS. Blessure qui a nécessité l'intervention des pompiers.

Par ce motif, la CR donne match à rejouer.

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 0 / 0

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°3 : LAUZES / ASP BOURGOIN – SENIORS – D4 – POULE D – MATCH DU 10/09/2023.

Dossier ouvert pour match non joué.

Considérant ce qui suit :

L'article 23-3 des R.G du District Isère Football – FORFAIT ;

Le club de ASP BOURGOIN n'a pu présenter de licences de ses joueurs au coup d'envoi de la rencontre. Aucune connexion à la F.M.I. Aucun mot de passe. Aucune préparation de la rencontre.

Par ces motifs, la CR donne match perdu par FORFAIT au club de A.SP. BOURGOIN.

A.S.P. BOURGOIN : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

LAUZES : (3 (trois) points, 3 (trois) buts).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

D1 – D2 – EDUCATEURS

RAPPEL : La commission invite les clubs ci-dessous à déclarer leur éducateur sur FOOTCLUBS (bien préciser l'équipe) avant la première journée de championnat (art.21-2-1-c et 22-2-2-b des R.G du District de l'Isère de Football).

De plus, la commission des Règlements demande à ces mêmes clubs, de lui transmettre par mail, le nom de l'éducateur en charge de l'équipe citée, pour le mardi 12/09/2023

D1	D2 – A	D2 – B
	O.N.D 1	BEUCROISSANT
	REVENTIN 1	MOIRANS
		TULLINS

ENTENTES ENTRE CLUBS

Liste des ententes validées le **29/08 et 5/09/2023**

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
SF.3	GUC FOOTBALL	GIERES		GUC FOOTBAL
U13.6	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS 1
U15.2	ST SIMEON DE BRESSIEUX	ST HILAIRE DE LA COTE		ST SIMEON DE BRESSIEUX
U17.1	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS
SF.1	BOURBRE	PONT DE BEAUVOISIN	NOVALAISE	BOURBRE
D5	CHABONS	OYEU		CHABONS
U11.1	LIERS	F.C. BONNEVAUX		LIERS
U13.1	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER
U13.5	CHEYSSIEU	LA SANNE - ST ROMAIN		CHEYSSIEU
U13.7	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS 2
U13.8	ST HILAIRE DE LA COTE	ST SIMEON DE BRESSIEUX		ST HILAIRE DE LA COTE
U13.9	CORBELIN	LA BATIE MONTGASCON		CORBELIN



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

U15.1	BEAUREPAIRE	COLLINES		BEAUREPAIRE
U15.5	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER 1
U15.8	ST ANDRE LE GAZ	CORBELIN		ST ANDRE LE GAZ
U15.11	GRESIVAUDAN	LES PETITES ROCHES		GRESIVAUDAN 1
U15.12	PAYS VOIRONNAIS	ST ETIENNE DE CROSSEY		PAYS VOIRONNAIS
U15.14	PAYS VOIRONNAIS	ST ETIENNE DE CROSSEY		PAYS VOIRONNAIS 2
U17.2	CORBELIN	ST ANDRE LE GAZ	LA BATIE MONTGASCON	CORBELIN
U17.4	ST HILAIRE DE LA COTE	ST SIMEON DE BRESSIEUX		ST HILAIRE DE LA COTE
U17.5	GONCELIN	PAYS D'ALLEVARD		GONCELIN
U17.6	CHEYSSIEU	LA SANNE - ST ROMAIN		CHEYSSIEU
U18.1	CORBELIN	ST ANDRE LE GAZ	LA BATIE MONTGASCON	ST ANDRE LE GAZ
U18.2	VAREZE	EYZIN ST SORLIN		VAREZE
SF.3	LA SURE	VOUREY SP		LA SURE

ENTENTES VALIDEES **ce mardi 12/09/2023**

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U13.2	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER 2
U15.3	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS 2
U15.6	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER 2
U15.9	VAREZE	EYZIN ST SORLIN		VAREZE
U15.10	GRESIVAUDAN	LES PETITES ROCHES		GRESIVAUDAN 2
U15.13	LIERS	BONNEVAUX	ECBF / ENT. FOOT DES ETANGS	LIERS

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

U15.15	F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX	F.C. TIGNIEU JAMEYZIEU		F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX
U17.3	E.C.B.F.	ENT. FOOT des ETANGS		E.C.B.F.
U17.7	F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX	F.C. TIGNIEU JAMEYZIEU		F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX
U17.8	ST HILAIRE DU TOUVET	GRESIVAUDAN		ST HILAIRE DU TOUVET
U17.9	VAREZE	EYZIN ST SORLIN		VAREZE
SF.2	DOMENE	RACHAIS		DOMENE

ENTENTES non VALIDEES **ce mardi 12/09/2023**

(Nombre minima de joueurs non respecté. Voir ci-dessus).

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U13.3	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER 3
U13.4	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER 4
U15.4	CVL 38	DIEMOZ		CVL 38
SF.4	LAUZES	BALMES		LAUZES

RAPPEL TERRAINS SUSPENDUS

Clubs	CATEGORIES	Equipe	Nombre de matchs		Date du match	adversaire	Lieu du match
LA COTE ST ANDRE	U20		1		30/09/23	ST MARCELLIN	REVENTIN
F.C.2.A.	U20		1	D1 - A	30/09/23	LA TOUR DU PIN	
L.C.A. Foot38	U15		1	D3 - I	16/09/23	U.S. ST GEOIRE en VALDAINE	LA TOUR DU PIN
DOMENE	Séniors D5	2	2	D5 - A	01/10/23	TUNISIENS SMH	
					22/10/23		



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

Club : DOMENE n°521966: équipe D5 – POULE A – saison 2023-2024

Lors de sa réunion du 18/04/2023 parue au P.V. 602 du 20/04/2023, référence 23/21/07, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- deux matchs ferme de suspension de terrain et un match avec sursis pour l'équipe D4 saison 2022-2023.

Considérant l'art **25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus:**

Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission sportive, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 5 jours francs avant la date du match par écrit. Ce terrain doit être situé à plus de 30 kilomètres de commune à commune. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.

En cas de non-respect de ces dispositions, la commission sportive transmet le dossier à la commission des Règlements, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

✓ Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.

- Les matchs concernés par cette décision sont prévus :
le 01/10/2023 contre TUNISIENS ST MARTIN D'HERES

Par conséquent, le club de DOMENE est prié de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive et à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 25/09/2023.

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°621

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 22 septembre 2023 au lundi 25 septembre 2023

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 24 septembre 2023

Match U16 R1

GF38/OULLINS CASCOL à 13h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 23 septembre 2023

Match Seniors D1

AJA VILLENEUVE/USVO à 20h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 23 septembre 2023

Match U13 Niveau 2

US ABBAYE/ES RACHAIS 2 à 13h30

dimanche 24 septembre 2023

Match Seniors D5

US ABBAYE 2/ST GEORGES DE COMMERS 2 à
12h30

Match Seniors D3

US ABBAYE/ASL ST CASSIEN à 15h00

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 23 septembre 2023

Match U13 Niveau 1

FC2A/OC EYBENS 2 à 13h30

Match Cp U17 Crédit Agricole

FC2A/USVO à 15h30

dimanche 24 septembre 2023

Match Seniors D4

ASIEG 2/FC PAYS D'ALLEVARD à 12h30

Match Seniors D1

ASIEG/FC SEYSSINS à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

Match U18 R1

GF38/THÖNON ÉVIAN à 12h00

Match Féminin R1

GF38 2/EV. S. GENAS AZIEU à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 23 septembre 2023

Match U15 D3

GF38 3 Filles/USVO 2 à 14h00

dimanche 24 septembre 2023

Match Seniors D5

FCMG/CLAIX FOOT 2 à 15h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 23 septembre 2023

Match U13 Niveau 2

FC MISTRAL 2/AC SEYSSINET 3 à 13h30

Match U13 Niveau 1

FC MISTRAL/USVO 2 à 13h30

Match U15 D3

FC MISTRAL/OC EYBENS 4 à 16h00

dimanche 24 septembre 2023

Match Seniors D5

ASGD/FC VINAY à 15h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 23 septembre 2023

Match U15 D1

USVO/FC ST MARTIN D'HÉRES à 14h00



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 05 Septembre 2023

Procès-verbal n° 620

Présents : M. Vachetta, M Hesni, Florent Nardin.

Courrier du Club de FC 2A :

Suite à votre courrier concernant Mr KANOUSI Aymen, après recherche la commission a retrouvé le certificat médical concernant son indisponibilité de six mois à compter du 16 Novembre 2022.

Celui-ci était classé sur la saison 2020/2021.

La commission qui vous avait classé en infraction par manque d'un arbitre majeur vous rétablie au statut de l'arbitrage pour la saison 2023 /2024.

PV transmis au statut de l'arbitrage de la Laura Foot.

Courrier de Vanessa Piras et Mr RANGELOV Siméon :

La commission prend note de votre indisponibilité pour trois Mois

Le Président

le Secrétaire

Michel Vachetta

Florent Nardin

REUNION DU MARDI 12 Septembre 2023

Procès-verbal n° 621

Présents : M. Vachetta, M Hesni, Florent Nardin.

CLUB :

VEZERONCE-HUERT : Vous avez droit à un muté supplémentaire pour la saison 2023/2024.

Ce muté évoluera en catégorie U20 pour toute la saison.

Michel Vachetta.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 12 sept 2023

Procès-Verbal N°621

Président : Samuel BOURGEOIS

FOOT D'ANIMATION- COMMISSIONS U7/ U9 RÉUNIONS DE SECTEUR

Secteur	Date de la réunion	Lieu	Horaire
Grenoble/Fontaine	Jeudi 14 septembre	Echirolles (siège – Stade Eugène Thénard)	19h
Voiron	Mardi 12 septembre	Chirens (Mairie – Salle de réunion)	19h
St Marcellin	Jeudi 21 septembre	Chatte (Maison des Associations – Mairie)	19h
La Mure	Mardi 12 septembre	Pont de Claix (Stade)	19h
Pontcharra	Jeudi 14 septembre	Meylan (siège de l'ES Rachais)	19h
Bièvre- Valloire : Sous secteur Reventin Sous secteur La Côte St André	Lundi 18 septembre Mercredi 13 septembre	Eyzin-Pinet Viriville (Stade)	19h 19h30
Basse Isère (Sect. A)	Mardi 12 septembre	Creys-Mépieu (Stade)	19h
Basse-Isère (Sect.B)	Jeudi 14 septembre	St Didier de la Tour (Mairie)	19h



**CFI U6-U9
5 ET 19 OCTOBRE A ECHIROLLES**

Liste des inscrits:

32 places

CFI U6-U9

NOM_PRENOM	club
ROUSSEAU Michael	AS GRESIVAUDAN
AZAZ Nour Eddine	BOURGOIN
GUIRADO PATRICO Nathan	A.C. SEYSSINET PARISET
TAHRI Kaiss	FC SEYSSINS

**CFI U10-U13
6 ET 20 OCTOBRE A ECHIROLLES**

Liste des inscrits:

32 places

CFI U10-U13

NOM_PRENOM	club
OLIMO NDUMBU Dieu Merci	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
BEDJAOUI Ameur	A.C. SEYSSINET PARISET
CHASTANG Francois Emmanuel	ENT.S. PIERRE CHATEL
PEREIRA RIBEIRO Jose Carlos	ENT.S. PIERRE CHATEL
CHABRIER Melanie	GRENOBLE FOOT 38
PILOT Romane	GRENOBLE FOOT 38
KEKIKYAN Anthony	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
LAMBOULE Jerome	NOYAREY F.C.
MESSORI Regis	NOYAREY F.C.
STACCHETTI Sebastien	NOYAREY F.C.
BAZIL Marc	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
PEREIRA Manuel	RIVES SP.
SAGRES Abel	RIVES SP.
DESPRES Yoane	FROGES
STRANO Frederic	FROGES
AZAZ Nour Eddine	BOURGOIN FC
LEMONS PONHEIRO Leonel	CLAIX FC

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

CERTIFICATION CFF3 18 OCTOBRE CRETS EN BELLEDONNE

Liste des inscrits:

NOM	CLUB
BATY Remy	BOURGOIN FC
FELIX Allan	BOURGOIN FC
ANSELME Gabriel	RC BOUVESSE
AIT IZEM Fatiha	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
DELABAERE SIMON	A. S. DU GRESIVAUDAN
RIBEIRO Sandra	A. S. DU GRESIVAUDAN
SCARPA Dominique	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
SCATAMACCHIA Alexandre	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
TEDESCO Sauveur	SEYSSINET
MONIN BONNARD Jean Philippe	VIRIEU VALONDRAS FC
TELLACHE Boualem	F.C. TURC DE LA VERPILLIERE
CENGIZ Emrah	TURCS DE GRENOBLE
FARSSI Farouk	REVENTIN
GONCALVES Luis	REVENTIN
MONON Nicolas	JARRIE CHAMP
POITE Remy	SUD ISERE
MALDERA Patrick	SEYSSINS

CERTIFICATION CFF4 24 NOV 2023 DISTRICT DE L'ISERE

Liste des inscrits:

NOM	CLUB
OMBA KABALO Francis	FC ISLE D'ABEAU



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023



EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027	
Equivalence nouvelle filière	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6_U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
Equivalence nouvelle filière	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

COMMISSION SPORTIVE

MARDI 12 septembre 2023 à 14h00

Procès-Verbal N°621

Président : Michel Vachetta

Présents : Annie Brault, Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Daniel Guillard, Gilbert Reppelin.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2023/2024, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle

« ... Laurafoot ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

U13

NIVEAU 2 :

Poule G : St Marcelin 1 est remplacé par Liers.

Poule H : Liers est remplacé par St Quentin Fallavier 2.

Vu le nombre d'inscription en forte progression en niveau 3, la composition des poules sera faite la semaine prochaine.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

Sassenage : Manque accord de club adverse

D3 Modification des poules suite à de nombreuses inscriptions

Poule D : St Paul de Varcès est remplacé par Bourg d'Oisans.

Poule E : Pont de Claix est remplacé par l'exempt.

Poule G : La Murette 3 est remplacé par Chatte 2

Poule I : Ascol 38 est remplacé par l'exempt.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

Poule K : Vallée du Guiers 2 est remplacé par Unifoot 2.

Poule M : Unifoot 2 est remplacé par l'exempt

Création de deux poules supplémentaires :

Poule N : FC2A, St Martin d'Herès 4, GF38 4, Pont de Claix, St Paul de Varcès, Exempt.

Poule O : Gr Brezins Formafoot, Liers 2, Vallée du Guiers 2, La Murette 3, Ascol 38, Exempt.

La composition des poules A,B,C,E,F,H,I,L, n'étant pas modifiée la journée 1 reste programmé au 16/09/23.

Pour les autres poules la journée 1 se jouera le 28/10/23.

Le calendrier de ces poules paraîtra en fin de semaine.

Responsable : Bernard BUOSI 06. 74. 25. 85. 94

U15 À 8

Inscription de Crolles

Responsable : Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

Vu le désistement de plusieurs équipes nous avons été obligés de faire une modification des poules et de reporter la 1^o journée du championnat D3 qui se jouera le 28 octobre.

Composition Poule D 3 :

Poule A :

Claix, Notre Dame de Mésage, Pont de Claix, St Georges de Commiers, Champagnier, Sud Isère 2.

Poule B :

Crolles 2, Manival 2, St Martin Uriage, Versoud, St Hilaire du Touvet, Sassenage 2.

Poule C :

Mistral, Sassenage 1, St Martin d'Herès 2, Vallée de la Gresse 2, FC 2 A 2, Poisat.

Poule D :

Eybens 3, Seyssinet 2, Seyssins 3, Voreppe, Pays Voironnais, Tullins.

Poule E :

La Sure, Lca Foot 1, Ro-Claix, ECBF 2, Saint Joseph de Rivière, Rives.

Poule F:

Cote St André 2, ECBF 1, Chabons-Oyeu, Lca Foot 2, Gpr Formafoot –Brézins, Murette 2.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

Poule G:

La Batie Divisin, Cassolard-Passageois, Tour Saint Clair 2, Vallée du Guiers 2, Vallée de l'hien, Exempt.

Poule H :

Crémieu, Charvieu-Chavagnieu, Vézeronce-Dolomieu 2, Vallée de Guiers 1, Cessieu, Exempt.

Poule I :

Unifoot, St Quentin Fallavier, Mos3r 3, Nivolas 2, Bourgoin 2, Exempt.

Poule J :

Mos3r 2, Cheyssieu, Estrablin, Collines, Vazeze, St Maurice Exil.

Le calendrier des rencontres sera consultable sur le site en fin de semaine.

Le tirage de la coupe Crédit Agricole a été effectué ; celui-ci est sur le site.

Pour information, les équipes disputant le 2^e tour de la coupe Gambardella sont exemptes de ce tour.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Poule C : Forfait général d'ESTRABLIN.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

Ajustements des poules pour avoir 7 poules de 11 équipes.

Composition poules D5 :

Susville Matheysine retrait de l'engagement de cette équipe.

UOP 2 intègre la poule A.

Poule A :

Abbaye 2, Bourg D'oisans, Domene 2, Goncelin, Mahorais Grenoble, Pierre-Chatel, St Georges de Commiers 2, St Martin d'Hères 3, Sud Isère 2, Tunisiens SMH 2, UOP 2, Exempt.

Forfait général de Pont De Claix.

Intégration de Poliénas, de Claix 2 et de Vallée de la Gresse 3 en poule B.

Poule B :

Chatte 2, 2 Rochers 2, Grenoble Dauphiné, Polienas, Ro-Claix 2, St Hilaire de Rosier, St Lattier 2, Versau 3, Vinay, Claix 2, Vallée de la Gresse 3, Exempt.

Bilieu à la place de Poliénas en poule C.

Intégration de Virieu-Valondras 3.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 621 jeudi 14 septembre 2023

Poule C :

Ascol Foot 38 2, Biliou, Crossey 2, Miribel 2, Moirans 2, Vourey 2, Virieu- Valondras 3
La Murette 3, St Joseph de Rivière 2, La Sure 2, Chirens 3, Exempt.

Poule D:

Les Avenieres 2, La Batie Montgascon 2, Bouchage-Passins, Bouvesse 2, Corbelin 3, Cremieu, Creys-Morestel 3,
Dolomieu 3, Lauzes 3, Tigneu-Jameyzieu 2, Unifoot 2, Exempt.
Intégration de Formafoot BV 3.

Poule E:

Bizonnes 1, Bonnevaux, Lca Foot 38 3, Liers 2, ECBF 2, Chirens 2,
St Siméon de Bressieux 2, Faramans 3, Formafoot BV 3, Thodure 2, Vourey 1, Exempt.

Intégration de Corbelin 4.

Poule F : La Batie Divisin, Velanne 2, Virieu-Valondras 2, Faramans 2, Chabons-Oyeu 2, Vallée l'Hien 3, , Bizonnes
2, Cassolard Passageois 2, Cessieu, St Quentin-Fallavier 2,
Corbelin 4, Exempt.

Poule G :

Artas-Charantonay 3, Beauvoir 2, Collines 2, Ent Foot-Etangs 2, Estrablin 3, Varèze 2.
Eyzin St Sorlin 2, Mos3r 5, Seyssuel, , Turcs Verpillière 2, O Nord Dauphiné 3, Exempt.
Le calendrier sera consultable sur le site en fin de semaine.

Afin de faciliter le début de la saison, la commission a décidé de démarrer le 24 Septembre par la journée N°2.

La journée N°1 est déplacée au 17 Décembre.

A noter que les matchs retour de cette journée N°1 se jouent en dernière journée du championnat.

Cela permet à la commission de respecter au mieux les demandes de jumelage ou d'alternance.

VETERANS

Responsable : Gilbert Réppelin. : 07.86.40.95.23

**Le président
Michel VACHETTA**

**La secrétaire
Annie BRAULT**